

Le Groupe d'experts se consacre à l'application des classifications nouvellement révisées

Le Groupe d'experts des classifications économiques et sociales internationales a tenu comme à l'accoutumée sa réunion biennale du 16 au 18 avril 2007. Cette réunion, qui a eu lieu au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York, a été consacrée à une gamme très diverse de questions relatives aux classifications. La coordination et l'interaction entre classifications de la famille restaient un objectif essentiel de la réunion, les organismes responsables rendant compte de leurs réalisations et exposant les plans d'élaboration et d'application de leurs classifications respectives.

Il a été rendu compte en détail des révisions de classifications en cours, notamment de l'application de la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI) et de la Classification centrale de produits (CPC) et de l'élaboration de la Classification internationale type des professions (CITP). Le Groupe d'experts a également examiné à cette réunion la nécessité éventuelle de réviser d'autres classifications, par exemple la Classification par grandes catégories économiques (CGCE) ou les classifications des dépenses par fonctions.

Calendrier d'application de la CITI et de la CPC

Parlant des programmes d'application mondiale des classifications récemment révisées, CITI Rév. 4 et CPC Ver. 2, le Groupe d'experts a recommandé de viser 2009 comme date d'adaptation des classifications nationales à ces normes internationales. De cette manière, les révisions seraient en place à temps pour servir lors du cycle de 2010 de recensements nationaux de la population. Il a recommandé en outre 2012 comme année où il faudrait commencer à communiquer les données internationales sur la base de la CITI Rév. 4. La nature et l'organisation des programmes et des enquêtes étant très différentes d'un pays à l'autre, il n'a pas été jugé réaliste de fixer une date pour des objectifs intermédiaires tels que l'adaptation des registres de commerce et des sociétés, ou l'utilisation des classifications dans telle ou telle enquête, ni pour l'extrapolation rétrospective des séries statistiques.

Outils d'application

Le Groupe d'experts a indiqué que la table de concordance entre la CITI Rév. 3.1 et la CITI Rév. 4 était l'outil essentiel pour le nouveau codage des registres de commerce et des sociétés, de même que pour les autres activités d'adaptation. Il a donc engagé la Division de statistique à publier dès que possible une version définitive de cette table de concordance.

Un autre outil dont le Groupe a relevé l'importance pour l'application des classifications était le Guide d'accompagnement de la CITI et de la CPC qu'il était envisagé de publier. Un plan schématique en a été présenté au Groupe d'experts. Ce dernier a convenu qu'il faudrait avoir mis au point un premier projet du Guide en décembre 2007, recommandant de donner la plus haute priorité aux parties du Guide qui serviraient le plus pour l'adaptation des classifications nationales.

S'agissant de l'élaboration d'autres outils d'application, notamment de la documentation visant le nouveau codage des registres de commerce et des sociétés, les plans de sondage et le calcul des coefficients de pondération, on compte obtenir des gains d'efficacité en utilisant comme point de départ la documentation déjà élaborée par Eurostat, dont on vérifiera qu'elle est applicable dans un contexte international pour l'adapter en conséquence.

Ateliers et coopération technique

La Division de statistique organisera des ateliers régionaux, première étape de l'aide à l'application apportée aux pays du monde entier. Les premiers sont prévus en 2007-2008, une deuxième série devant être organisée en 2008-2009. Ces derniers seront consacrés aux problèmes plus spécifiques, tels que l'adaptation des registres de commerce et des sociétés, les programmes de collecte de statistiques, et l'utilisation des classifications dans les données administratives.

Il est prévu d'organiser la coopération technique pour l'application selon une grille de partenariats régionaux, les États-Unis, le Canada et le Mexique apportant leur aide aux pays de la Commission économique et sociale pour l'Amérique latine et les Caraïbes, l'Australie, le Japon et l'Inde à ceux de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, et l'Union européenne à ceux de la Commission économique pour l'Afrique, de la Commission économique pour l'Europe, et, au sein de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, aux pays où existent déjà des programmes

2 *Classifications Bulletin d'information*

de coopération technique. La Division de statistique aidera certaines sous-régions, telles que celle du Conseil de coopération du Golfe, qui ne sont pas couvertes dans les groupes mentionnés. Une première forme d'aide sera l'ouverture d'un forum électronique de discussion.

Classification par grandes catégories économiques (CGCE)

Le Groupe d'experts a parlé de la CGCE, cherchant à déterminer s'il y avait lieu d'en élargir la portée et d'en actualiser la structure et les correspondances avec les autres classifications de produits. En prélude à toute actualisation de ce type, le Groupe d'experts a convenu qu'il fallait tout d'abord déterminer les principales applications de la CGCE, puis les principales caractéristiques d'une révision éventuelle. Des experts de France, d'Inde, des États-Unis et de Trinité-et-Tobago ont proposé de se charger de ces premières activités.

Classification internationale type des professions (CITP)

Le Groupe d'experts a été informé des progrès obtenus par l'OIT pour la mise à jour de la CITP. Les détails font l'objet d'un article figurant plus loin dans ce bulletin, « Progrès de l'élaboration de la CITP de 2008 ».

Famille des classifications sanitaires internationales

Le Groupe d'experts a débattu de l'évolution de la famille des classifications sanitaires internationales, dont l'Organisation mondiale de la santé est responsable. Il a été informé en particulier des dispositions prises pour la révision de la Classification statistique internationale des maladies et des problèmes de santé connexes (CIM). Il a confirmé que les normes de référence de classification sanitaire avaient leur place au sein de la famille des classifications économiques et sociales internationales, et manifesté l'intention d'examiner les classifications sanitaires dérivées en vue de les inclure éventuellement dans la famille élargie de classifications.

Le Groupe de travail a noté que la révision de la CIM se faisait par le biais d'échanges électroniques basés sur le Web, et proposé d'évaluer si ces moyens seraient applicables aux révisions futures d'autres classifications, en particulier, dans l'immédiat, au processus d'application de la CITI et de la CPC

révisées. Il compte surveiller les progrès de l'utilisation de ces moyens d'échanges.

Classifications de dépenses par fonctions

Le Groupe d'experts a cherché à voir s'il convenait de réviser les classifications de dépenses par fonctions. Il a conclu qu'il n'y avait pas lieu de le faire pour le moment. Il a noté que la COICOP avait une application importante dans le calcul de l'indice des prix à la consommation (IPC). Il a recommandé de diffuser plus largement les modules existants de la COICOP tels que ceux qui servent à l'enquête sur le budget des ménages et à l'Indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) des pays d'Europe. Il faudrait aussi développer les liens entre la COICOP et la CPC de manière à tenir compte de la dernière version (CPC Ver. 2).

Famille des classifications économiques et sociales internationales

S'intéressant à la portée plus large des classifications de cette famille, le Groupe d'experts a examiné les documents en définissant l'appartenance, et le rôle des organismes responsables des différentes classifications. Il a recommandé de revoir les désignations des classifications de la famille (« classification de référence », « classification dérivée » et « classification apparentée »), surtout s'agissant du commerce des services.

Le Groupe d'experts a recommandé aussi de faire examiner un ensemble élargi de classifications sur des sujets présentant un intérêt à l'échelon international, qui n'auraient pas nécessairement fait l'objet du processus d'approbation rigoureux auquel sont soumises les classifications entrant dans la famille. Cette liste serait contrôlée, modifiée de temps à autre, et diffusée aux membres du Groupe d'experts.

Le Groupe a confirmé la nécessité de maintenir le site Web des classifications de l'ONU comme portail central d'où accéder aux classifications de cette famille.

La documentation de la réunion est en ligne (en anglais) à l'adresse <http://unstats.un.org/unsd/class/intercop/expertgroup/2007>.

Mise au courant de la Commission de statistique

La Commission de statistique a tenu sa trente-huitième session au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York, du 27 février au 2 mars 2007. Cet organe de décision, qui figure le sommet de la pyramide dans les activités mondiales de statistique, a examiné comme à l'accoutumée une vaste gamme de questions statistiques, y compris les classifications économiques et sociales internationales. La Commission a été informée de ce qui était envisagé pour l'application de la CITI et de la CPC, notamment l'élaboration d'un guide d'utilisation et de tables de concordance, et l'assistance technique aux pays. Les documents de cette session de la Commission sont en ligne sur son site Web, à l'adresse <http://unstats.un.org/unsd/statcom/sc2007.htm>.

S'agissant de la CITI et de la CPC, la Commission a demandé d'élaborer aussitôt que possible les tables de concordance entre les nouvelles versions et les versions précédentes. Elle a par ailleurs encouragé les pays à partager leurs expériences de l'application des classifications récemment révisées, invitant les pays qui disposent des compétences voulues à offrir aux autres pays une aide pour l'application, comme l'avaient fait l'Inde et le Japon.

La Commission a été informée également des progrès de la révision de la CITP. Elle a approuvé le projet de structure qui lui avait été soumis comme document d'information, y trouvant une norme convenable pour des statistiques internationales comparables.

La Commission a noté que l'approbation officielle de la CITP relevait de la Réunion tripartite des experts des statistiques du travail (OIT) et de la Conférence internationale des statisticiens du travail, et qu'il restait à rédiger les notes explicatives de la classification et à leur donner leur forme définitive avant ces réunions.

La Commission a prié l'OIT de lui rendre compte à sa prochaine session, en 2008, des nouveaux progrès de la révision.

Progrès de l'élaboration de la CITP de 2008

Le travail de mise à jour de la Classification internationale type des professions (CITP de 1988) a

bien avancé. Une structure proche de la structure définitive a été affichée pour observations en février 2007 sur le site Web de l'OIT. On peut y consulter aussi une liste concise des principales différences entre ce projet et la CITP de 1988.

La classification mise à jour (qui prendra le nom de CITP de 2008) devrait être disponible à la fin de 2007 et publiée en 2008. Une réunion tripartite d'experts des statistiques du travail, prévue pour décembre 2007, sera priée d'évaluer le projet et d'avancer des recommandations relatives à son adoption par le Conseil d'administration de l'OIT.

L'OIT a créé un Groupe technique d'experts pour la mise à jour de la CITP, chargé de donner des avis et d'apporter son concours aux travaux. Il s'est réuni à Genève en novembre 2005, en juillet et en décembre 2006, la majeure partie de son travail se faisant toutefois par échanges électroniques. Il s'est réuni une quatrième fois à New York les 19 et 20 avril 2007, immédiatement après la réunion du Groupe d'experts des classifications économiques et sociales internationales des Nations Unies.

Après la première réunion du Groupe technique d'experts, l'OIT avait mis au point une structure révisée de la CITP qui permettait d'éliminer la majeure partie des problèmes signalés dans les réponses au premier questionnaire sur la mise à jour de la CITP de 1988, diffusé en 2004. À la suite d'un examen détaillé de ce projet par l'OIT et les membres du Groupe technique d'experts, d'autres problèmes sont apparus, d'où une nouvelle série de changements proposés.

Ces propositions ont été débattues à la deuxième réunion du Groupe technique d'experts, en juillet 2006. L'OIT a ensuite établi un projet actualisé de structure et demandé aux pays et aux organisations internationales compétentes, par le biais d'un deuxième questionnaire, de communiquer leurs vues sur ce nouveau projet et sur une série de problèmes en suspens.

Le Groupe technique d'experts a analysé et débattu les réponses au deuxième questionnaire, reçues à la fin de novembre 2006, à sa réunion de décembre 2006. Les changements qu'il est proposé d'apporter à la CITP de 1988 ont recueilli un soutien ferme, encore qu'il y ait lieu de poursuivre le travail pour résoudre certains problèmes de détail, notamment pour les professions relevant des technologies de l'information et de la communication. De nouveaux ajustements ont été apportés à la structure à la suite de cette réunion et intégrés au projet affiché sur le site Web de l'OIT en

4 *Classifications Bulletin d'information*

février 2007. Ce projet, communiqué pour information à la Commission de statistique de l'ONU à sa trente-huitième session, a été débattu à la réunion du Groupe d'experts des Nations Unies tenue en avril 2007.

Les principaux changements envisagés sont recensés ci-après :

- Réorganisation des professions de gestion pour éviter les problèmes que pose aux utilisateurs de la CITP de 1988 la distinction entre dirigeants de société et gérants;
- Grande mise à jour et élargissement de la catégorie des professions relevant des technologies de l'information et des communications, permettant d'identifier d'une part les professions intellectuelles et scientifiques et de l'autre les professions intermédiaires relevant de ce domaine au niveau suivant celui des grands groupes (deuxième niveau de la classification);
- Meilleure identification et classement amélioré des professions de la santé, avec un niveau de détail suffisant pour que la CITP de 1988 puisse servir de base de classement à l'échelon international pour les données sur l'emploi dans le secteur sanitaire communiquées à l'Organisation mondiale de la santé;
- Réorganisation de la section de la classification ayant trait aux employés de bureau, rendant compte des incidences de plus en plus sensibles des technologies de l'information et de la communication sur l'organisation du travail de bureau, et offrant plus de détails importants sur les professions comptant un grand nombre de femmes;
- Catégories plus détaillées pour certains groupes de professions dans l'agriculture;
- Catégories plus détaillées pour les professions où les clients reçoivent des informations et des services, notamment celles du tourisme;
- Rationalisation et restructuration des groupes Conducteurs d'installations et de machines et ouvriers de l'assemblage, des préoccupations s'étant fait jour sur le niveau de détail excessif et le caractère désuet sur certains points de cette partie de la CITP de 1988;

- Couverture plus étendue des professions qui sont importantes dans le secteur informel, et accroissement, de ce fait, du nombre de groupes du niveau suivant celui des grands groupes dans le grand groupe 9, Ouvriers et employés non qualifiés.

À sa réunion d'avril 2007, le Groupe d'experts des Nations Unies a débattu du projet de structure de février 2007. Il a confirmé que la structure présentée était convenable, et a formulé des observations sur certains domaines où des changements avaient été proposés. Il a relevé aussi que pour mettre au point définitivement le projet, il faudrait un travail considérable.

Après la réunion du Groupe d'experts, le Groupe technique s'est également réuni en avril 2007 pour réfléchir au plan de travail, au projet de structure de la classification et aux prévisions d'application future de la CITP de 2008. Il a convenu de changements détaillés de la structure, notamment pour les professions de la culture, de la santé et de l'environnement, les ingénieurs du secteur énergétique et les professions d'encadrement.

Pour l'index de la CITP, le Groupe technique avait des vues analogues à celles qui avaient été avancées dans une étude de l'OIT sur les objectifs et les utilisations prévus de cet index, et a accepté les propositions relatives à sa mise à jour. Il a approuvé par ailleurs une conception multiforme de l'application, analogue à celle envisagée par l'OIT : recommandation de collaboration stratégique entre le personnel des classifications des professions et celui des services de l'emploi, et utilisation d'instances telles que les réunions de la Conférence internationale des statisticiens du travail et les conférences régionales pour sensibiliser les décideurs à la nécessité de mettre à jour les classifications nationales des professions.

Prévisions de travaux à venir

L'OIT établira un projet définitif de structure et de notes explicatives au cours du troisième trimestre de 2007, compte tenu des observations suscitées par le projet diffusé en février 2007, ainsi que des réponses au deuxième questionnaire reçues au cours de l'année 2007. Tout au long de l'année, l'OIT collaborera étroitement avec les membres du Groupe technique pour élaborer des définitions actualisées de toutes les catégories de la CITP de 1988 à inclure dans la version de 2008, et pour parachever le travail sur les définitions des catégories nouvellement introduites

dans la nouvelle version. On travaillera aussi sur la mise à jour des index de la CITP.

Il est prévu actuellement, pour appuyer l'application de la CITP mise à jour, lorsqu'elle aura été adoptée à la fin de 2007 comme on l'escompte, d'entreprendre les activités suivantes :

- Publication de la classification en anglais, espagnol et français;
- Élaboration de manuels et de documentation pédagogique sur l'adaptation de la CITP de 2008 aux circonstances nationales et régionales;
- Formation sur une base régionale, sous forme d'une série d'ateliers régionaux;
- Assistance et avis technique directement aux pays;
- Aide pour les tables de concordance entre classifications nationales et CITP de 2008, et examen de ces tables.

Il faudra que ce travail se déroule en 2008 et 2009 pour que la version actualisée de la CITP ou ses adaptations nationales puissent servir pour le cycle de recensements nationaux de la population qui démarrera en 2010.

On trouvera d'autres informations sur le projet de classification et les autres versions de la CITP sur le site Web de la CITP, à l'adresse <http://www.ilo.org/public/french/bureau/stat/class/index.htm> ou en se mettant en rapport avec l'équipe chargée de la CITP à l'adresse isco@ilo.org.

manifestations et appelle l'attention sur les documents relatifs aux classifications disponibles sur papier et sur l'Internet. On peut le consulter sur le site Web des classifications de l'ONU à l'adresse <http://unstats.un.org/unsd/class/intercop/newsletter/default.htm>.

Pour recevoir le bulletin « Classifications » par courrier électronique, s'abonner à la liste de diffusion à l'adresse <http://unstats.un.org/unsd/cr/registry/regmailist.asp> ou en cliquant sur « Mailing List » dans le menu de gauche, sur le site Web des classifications.

Pour toute information complémentaire, prière de s'adresser au Service de téléassistance chargé des classifications :

Division de statistique de l'ONU
Section des statistiques économiques
et des classifications
Organisation des Nations Unies
New York, NY 10017 (États-Unis)

Adresse électronique : chl@un.org
Télécopie : 1 (212) 963-1374

Site Web des classifications :
<http://unstats.un.org/unsd/class>

Calendrier des réunions

Réunion du Sous-Groupe technique

La prochaine réunion du Sous-Groupe technique est en principe prévue pour novembre 2007. Elle sera consacrée à la version définitive du Guide d'accompagnement de la CITI et de la CPC en cours de rédaction qui est un des outils de l'application de la CITI Rév. 4 et de la CPC Ver. 2.

Note de la rédaction

Le *Bulletin d'information Classifications* fait le point des travaux récents concernant les classifications internationales, annonce les prochaines réunions et